



Déclaration liminaire

CTSD DIPA du 8 avril 2022

Monsieur le Président,

La période actuelle est bien agitée, sur fond d'une pandémie Covid 19 toujours présente, d'une guerre aux portes de l'Europe et d'une campagne présidentielle sans débats avec les discours de haine, de stigmatisation de certains, fracturant un peu plus notre pays. A tout cela et, plus proche de nous, un conflit social douanier qui vient de s'achever.

Celui-ci, engagé depuis plusieurs mois avec en toile de fond la rupture totale du dialogue social, a conduit à la manifestation nationale de grande ampleur du 10 mars dernier et au boycott de la première convocation de ce CTSD le 1er avril.

A la DIPA, les taux de grève ont été historiques en AG comme en OPCO (les SU avec le statut d'API ayant été empêchés de faire grève). Ces chiffres démontrent l'inquiétude croissante des agents notamment en ce qui concerne les conditions de travail et les effectifs. Tout comme notre direction générale, vous ne pourrez occulter cette mobilisation roisséenne dans vos décisions futures.

Et, comme l'a rappelé notre syndicat national «*la signature de l'accord d'accompagnement et de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents ne fait pas évoluer la CGT dans son analyse, il reste bien des combats à mener (pouvoir d'achat, missions, effectifs et cartographie de nos implantations douanières)*».

Aujourd'hui, la CGT siège à la reconvoction de ce CTSD qui fait suite à la signature du protocole d'accord le 4 avril dernier.

Le 1^{er} point à l'ordre du jour concerne les effectifs, point soumis au vote avec la présentation du PAE (Plafond autorisé d'emplois) et des ER (effectifs de référence) pour l'année 2022. Vous affichez fièrement une progression de 13 ER en AG/CO pour 2022. Royal, nous diriez-vous sans doute, misérable nous vous répondrions...

Le trafic du fret express a explosé (30 % de croissance en 2021) et ne cesse de croître, vos bureaux de contrôle et vos services supports, en sous-effectif chronique sont exsangues et peinent à assurer leurs missions quotidiennes tellement les bras manquent ! Ce ne sera pas avec ces malheureux 13 ER que la tendance s'inversera pour un avenir meilleur!

Ce n'est pas non plus avec le développement du recrutement de contractuels à la DIPA que nous retrouverons une situation satisfaisante. Tout au plus, vous masquerez temporairement la réalité à défaut de panser les maux ...

D'ailleurs, pourquoi la CGT a-t-elle dû mener une bataille pour obtenir le tableau reprenant les effectifs réels par service permettant de les mettre en perspective avec les ER?

Doit-on y voir une certaine corrélation ... Dans les trois directions de la DIPA, le solde est négatif, il manque du monde partout (-110 à la DRFret, -63 à la DRVoyageurs et -13 à la DROrly).

Sur le 2ème point à l'ordre du jour, à savoir, l'évolution du trafic au BC de Cargo Centre, il est inconcevable pour la CGT que cela ne soit qu'un simple point d'information. En effet, vous souhaitez modifier le fonctionnement de ce bureau en envisageant une ouverture le samedi.

Pour rappel, l'article 345 du décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État n'est pas encore abrogé.

Cet article stipule que « *Les comités techniques sont consultés [...] sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services* » ce qui est donc le cas pour le BC Cargo Centre.

Les représentants au CTSD se doivent donc d'être consultés et non simplement informés. Mais, nous avons toujours la possibilité de demander le concours du CHSCT pour évaluer l'impact de ce nouveau mode de fonctionnement sur le bureau.

Quant au 3ème point, considéré comme une étape sur la mise en œuvre du télétravail à la DIPA, nous en sommes encore à nous dire qu'il n'apporte pas grand chose aux informations déjà transmises lors de la réunion du 14 octobre 2021, si ce n'est remplir l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Comme bien souvent à la DIPA des questions restent sans réponse, des données chiffrées sont encore manquantes, où sont les statistiques sur les demandes de télétravail par service ?

Pourquoi ne vous engagez pas sur une date pour le vrai bilan du télétravail à la DIPA ?

Nous rappelons ici une des conditions prévues dans l'accord d'accompagnement signé entre la directrice générale et six organisations syndicales dont la CGT.

Sa mise en œuvre est subordonnée à la reprise, à la normalisation et à la participation active des représentants du personnels aux instances.

Vous n'avez de cesse de nous rappeler votre attachement au dialogue social.

Mais comment pourrait-on envisager une participation active sans une communication de tous les documents permettant d'avoir un niveau d'information normal sur des sujets présentés lors des instances ?

Nous l'avons déjà répété, notre rôle d'élus du personnel est de veiller et de participer à l'amélioration des conditions de travail, tout ceci basé sur des éléments factuels et non au doigt mouillé !

Pour finir, nous voulons revenir sur le CTSD boycotté le 7 décembre dernier, du fait du conflit social douanier. Le point sur l'immobilier n'a pas pu être abordé. Toutefois, nous considérons ce sujet comme important à la DIPA, c'est pourquoi nous vous demandons d'organiser un groupe de travail et non une simple information dédiée à l'immobilier tant les chantiers sont nombreux.